

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 14 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

D'après la *Provincia*, de Turin, l'Empereur des Français a envoyé, par le télégraphe, au roi d'Italie d'affectueuses félicitations à l'occasion de la conclusion de la paix.

Entre Vienne et Turin, il a été échangé des dépêches, chose qui ne s'était pas vue depuis nombre d'années. La paix cette fois est véritable et réelle. Le projet de mariage du prince héréditaire avec une de ses cousines de la maison d'Autriche paraît probable.

Les journaux d'Italie affirment maintenant que le roi Victor-Emmanuel ne se rendra à Venise qu'après la publication officielle du plébiscite, c'est-à-dire du 25 au 30 de ce mois.

En attendant, la municipalité de cette ville a reçu l'ordre de préparer des logements pour deux régiments de ligne, quatre bataillons de bersagliers et quelques batteries d'artillerie. Les troupes ont dû entrer hier dans Venise.

On lit dans la *Nazione*, de Florence, du 10 octobre :

« Aujourd'hui la garnison autrichienne de Peschiera a évacué cette place, qui a été occupée par les troupes italiennes.

» On assure que Mantoue sera évacuée demain ou après-demain.

» Tout est rentré dans un ordre parfait à Vérone. »

Dans le but de soutenir le crédit de la banque romaine, le gouvernement pontifical a pris

la résolution de garantir les billets émis par cet établissement.

Le *Débat*, de Vienne, annonce que le rescrit de convocation de la Diète hongroise paraîtra immédiatement après la publication du traité de paix avec l'Italie. La Diète se réunirait vers la mi-novembre. Les autres Diètes seraient convoquées pour la même époque.

En Vénétie, on a déjà commencé la remise des places fortes.

Le bruit court, dans les cercles diplomatiques, que le plénipotentiaire saxon, M. le baron de Friesen a conclu une convention avec la Prusse. Le roi de Saxe aurait consenti à remettre à la Prusse la forteresse de Königsstein et à régler la question militaire conformément aux stipulations dites de février, établies autrefois entre l'Autriche et la Prusse, au sujet du règlement de la position du Sleswig-Holstein.

D'un autre côté, un avis émanant des autorités prussiennes, déclare comme non-valables les congés accordés aux soldats et aux officiers de l'armée saxonne par le roi Jean, et les permissionnaires rentrant dans leurs foyers, s'ils ne sont pas des convalescents, peuvent être arrêtés et ramenés à leurs corps.

Il paraît que l'annexion du Hanovre ne s'est pas passée avec beaucoup d'enthousiasme.

On écrit de Hanovre qu'aussitôt après la publication de la patente et de la proclamation, le peuple n'a laissé aucune affiche sur les murs; un grand nombre de marchands ont fermé leurs boutiques et plusieurs dames sont sorties avec des vêtements de deuil. Quelques

guérites ont même été repeintes dans la nuit aux couleurs hanovriennes. Il n'y a pas eu de désordres à réprimer, mais la population a été d'une froideur hostile.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* se charge de démentir quelques nouvelles données par le *Journal de Saint-Petersbourg* et l'*Indépendance belge*.

D'après cet organe officieux, la Prusse n'a pas fait d'ouvertures à Vienne pour une solution de la question d'Orient, et le cabinet de Berlin ne pense nullement à redoubler de vigilance à cause de la réorganisation projetée de l'armée française.

Comme nous l'avions annoncé, la nomination du comte Goluchowski produit une certaine émotion en Russie.

La presse de ce pays ne ménage pas le cabinet de Vienne; elle va jusqu'à représenter cette nomination comme une trahison de l'Autriche envers la Prusse et la Russie, parce que ces trois puissances se seraient engagées autrefois à anéantir la nationalité polonaise.

On écrit de Rome, 2 octobre, à la *Gazette du Midi* :

« L'impératrice du Mexique, dans la longue audience que le Saint-Père lui a donnée le 27 septembre, a abordé très-résolument les questions les plus ardues, parmi celles qui avaient soulevé les difficultés pendantes entre le Saint-Siège et le gouvernement de l'empereur Maximilien. Douée d'une intelligence d'élite, d'une rare érudition et d'un caractère

des plus énergiques, la jeune souveraine s'était infatigablement appliquée, pendant plus d'un an, à l'étude de toutes les questions relatives au concordat et aux rapports du Mexique avec Rome. Elle a donc essayé, avec plus d'éloquence que de justice et de soumission, de traiter sur des bases inacceptables et répudiées depuis longtemps par le Souverain-Pontife; elle s'est efforcée de lui arracher un assentiment qu'il ne pouvait et ne devait pas donner. Le Pape, qui est avant tout le vicaire de Jésus-Christ et, en cette incomparable qualité, infiniment supérieur à toutes les distinctions sociales, a fait, dit-on, sentir à la jeune femme, combien ce rôle était étrange à son sexe et à son âge. Mais, l'impératrice n'a point voulu se rendre aux arguments, souverainement sages et équitables, que le Saint-Père lui opposait; elle a prétendu discuter avec lui, elle a persisté dans une obstination inconcevable. Bref, la rupture entre le Saint-Siège et le Mexique, malgré tous les frais d'érudition, toute la ténacité de l'impératrice, s'est trouvée plus complète qu'auparavant.

» S. M. mexicaine n'est pourtant pas aussi digne de reproches qu'elle le paraît; son obstination, ses emportements, en un mot, tout ce qu'il y a d'irrégulier et d'excentrique dans sa conduite envers le Saint-Père doit être mis sur le compte de la maladie nerveuse dont elle souffre depuis longtemps. Cette maladie égare par moment sa raison. Hier, elle s'est rendue à neuf heures du matin chez le Pape, sans s'être fait préalablement annoncer; elle lui a déclaré qu'elle était en butte à une persécution atroce; qu'on en voulait à ses jours, qu'on avait tenté de l'empoisonner à l'hôtel de Rome,

FEUILLETON.

46

L'HOMME AU CHIEN MUET

Par M. Prosper Vialon.

TROISIÈME VOLUME.

(Suite.)

Le maître de Treffieux observa avec frayeur la fille du gentilhomme; Louise, dans ces derniers moments, s'était animée, son œil brillait, ses lèvres étaient sèches et à chaque mot entrecoupé, d'autres paroles inintelligibles étaient dites, tout bas, par la pauvre déshéritée. Le comte eût peur aussi.

— Vous m'avez accepté comme ami? lui dit-il.

— La preuve, c'est que je suis ici.

— Eh bien! donnez-moi tous les droits d'un ami.

— Ne les avez-vous pas tous? interrompit avec timidité Mlle Du Taillis.

— Non, répondit le jeune homme; je n'ai jamais osé vous gronder.

— Grondez-moi donc, répliqua-t-elle, si me gronder doit pleinement établir votre autorité.

Au mot *autorité* Jeanne ouvrit la porte du salon. A l'approche de la jeune fille, Louise sentit en elle un frisson qui fit passer sur ses joues pâles une teinte rosée.

Elle observait anxieusement le regard du maître de Treffieux, puis Jeanne.

Tout-à-coup, son œil devint humide; elle avait trop détaillé la toilette de l'enfant de Treffieux, pour ne pas remarquer que la jeune fille avait fait disparaître la lourde chaîne d'or qu'elle portait. Louise sut un gré infini à cette enfant, dont l'intelligence généreuse avait compris l'inopportunité de l'or en regard de la pauvreté.

Cette attention du cœur toucha plus la pauvre déshéritée que ne l'avait fait l'offre de la donataire d'abandonner son bien. Louise eût voulu tendre ses mains à Jeanne, la remercier, elle ne l'osa point.

Cependant bientôt s'agita en elle un autre sentiment qu'elle ne put maîtriser. Pour la première fois, depuis la transformation de la jeune fille, elle voyait ensemble Jeanne et l'officier.

Cette parité de position prit aux yeux de Mlle Du Taillis un aspect intime, qui tiraillait si douloureusement son âme qu'elle se raffermir dans sa résolution d'abandonner les Gouttes.

Assurant son maintien, étouffant son cœur, écartant violemment les pensées qui eussent donné du tremblement à sa voix, elle dit :

— Maintenant que vous êtes deux pour m'écouter, et deux aussi pour discuter mes intérêts, je renouvelle instamment la demande que j'ai faite à Mlle Michel... Le séjour des Gouttes est désastreux pour ma mère et pour moi; y rester plus longtemps serait souscrire à l'infamie, car la famille qui est tombée à recevoir l'aumône, si elle dilapide cette aumône, est infâme. Elle vole les autres malheureux et peut faire regretter à l'homme généreux d'avoir donné...

Je vous l'ai dit, mon père est incorrigible; sur cette propriété, il rêve ou devient fou... l'argent qu'il a étant dilapidé, le jour d'après il vous tendrait la main; ce jour-là, je me tuerais.

Jeanne et le commandant observaient Louise avec une grande émotion.

— Enfin, que voulez-vous que je fasse? risqua le jeune homme.

— Une lettre de l'un de vous à mon père signifiera à mon père de quitter cette propriété. Une fois sans asile la peur lui viendra; avec la peur une atonie sur laquelle nous comptons pour le repêtrer et le préparer à une position nouvelle.

— Remettons à l'autre semaine pour cette grave question, répondit le comte, et fixons, pour la décider, le rendez-vous à Treffieux.

— Et si vous n'êtes pas ici? demanda Louise.

— Jeanne, alors, aura de moi plein pouvoir de remettre à huitaine... Je voudrais avant tout vous gagner quelques semaines; quelques semaines voient souvent changer bien des choses, même la température.

— Mon Dieu! répliqua-t-elle, vous ne voulez pas comprendre que, dans la position où je suis, je souffre horriblement.

— Ce que vous demandez allégera-t-il réellement vos chagrins?

— Oui, répondit-elle avec fermeté.

— Ecris, Jeanne, dit froidement le maître de Treffieux.

Jeanne prit du papier, une plume et de l'encre, et, accoudée sur la cheminée, examinant le jeune homme, attendit.

Le commandant dicta :

« Monsieur, des arrangements imprévus me rendent indispensable l'habitation des Gouttes; veuillez donc, je vous prie, vous préparer à quitter cette maison.

qu'elle ne s'y croyait pas en sûreté, et ne pouvait y dîner. Le Saint-Père l'a accueillie avec une bonté toute paternelle, il l'a tranquilisée et rassurée; il a donné l'ordre de lui servir un repas dans la bibliothèque du Vatican, où elle a passé toute la journée.

» Le soir, on a essayé de la faire retourner à l'hôtel de Rome; elle s'y est obstinément refusée, en répétant toujours qu'elle était poursuivie par des assassins et qu'elle ne se croyait pas en sûreté ailleurs qu'au Vatican. Elle a eu une recrudescence d'égarément, elle a fait même des difficultés pour accepter un verre d'eau craignant que cette eau ne fût empoisonnée.

» Le Pape lui a fait donner un appartement dans son palais; elle y a passé toute la nuit et toute la journée d'aujourd'hui; elle s'y trouve encore au moment où je vous écris ces lignes, ne voulant pas quitter le Vatican et s'imaginant voir partout des meurtriers prêts à attenter à ses jours. Plusieurs dames étrangères ont été invitées à passer la nuit avec elle; car elle a éloigné ses dames d'honneur et ne veut point les laisser approcher de sa personne. Ce paroxysme d'égarément paraît avoir été causé par des dépêches qu'elle reçut hier matin. On a télégraphié aussitôt, au comte de Flandre, son frère, pour qu'il vienne la chercher.

» Une maladie mentale qui vient de frapper une princesse jeune, savante et belle, au seuil du Vatican, au moment même où elle voulait imposer au Souverain-Pontife des conditions inconciliables avec les droits de l'Eglise, a quelque chose qui effraie et humilie l'orgueil humain... »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Des lettres de Biarritz nous confirment l'excellente situation de la santé de l'Empereur.

L'excursion que Leurs Majestés ont faite à Saint-Jean-de-Luz a été signalée par les plus chaleureuses acclamations de la population sur tout le parcours de la route.

L'Empereur est revenu en conduisant lui-même sa voiture. On nous écrit que Sa Majesté, se trouvant très-bien de son séjour à Biarritz, compte rester encore quelques jours dans cette résidence.

Le retour de l'Empereur à Saint-Cloud est fixé du 15 au 17 de ce mois.

— M. le marquis de la Valette, ministre de l'intérieur, est parti pour Biarritz, où l'on assure qu'il a été appelé par l'Empereur.

— On écrit de Rome que notre ambassadeur, M. le comte de Sartiges, vient d'obtenir un congé pour quelque temps, et qu'il arrivera très-prochainement à Paris.

— Une dépêche venant de Rome et adressée à Bruxelles constate une certaine amélioration

dans l'état de l'impératrice du Mexique. Sa Majesté a pu se mettre en route avec le comte de Flandre, son frère, pour se rendre au château de Miramar.

— Le *Monde* publie un article du docteur Boudin, qui est une réfutation complète, au moyen de faits et de chiffres, de l'opinion très-accréditée depuis quelque temps que nous sommes en pleine décadence physique et que la composition de l'armée, dans une époque plus ou moins rapprochée, est sérieusement compromise sous le double rapport de la taille et des autres conditions sanitaires.

Le docteur Boudin démontre que l'aptitude militaire en France est en pleine croissance et que, parmi les grands Etats sur lesquels nous possédons des documents officiels, la France occupe le premier rang, non-seulement sous le rapport de l'ensemble des conditions d'admissibilité au service militaire, mais encore au point de vue de la proportion des exemptions pour défaut de taille. La proportion de ces exemptions n'a pas cessé en effet de diminuer depuis 1851. Pendant la période quinquennale de 1851 à 1855, elle avait été de 875 pour 10,000 examinés. Or, ce chiffre s'est abaissé successivement, pour les périodes quinquennales suivantes à 775, 705, 629 et 615. Les faits prouvent d'ailleurs qu'il y a absence de solidarité entre la taille et les autres conditions d'aptitude militaire.

C'est ainsi que bon nombre de départements qui ont la plus forte proportion d'exemptions pour défaut de taille, présentent la plus faible proportion d'exemptions pour infirmités. L'Ardèche, par exemple, qui, dans la période de 1850 à 1858, a eu 110 exemptions pour défaut de taille (sur 10,000 examinés), n'en a eu que 171 pour infirmités, tandis que la Côte-d'Or, qui n'a eu que 27 exemptions pour défaut de taille, en a eu 298 pour infirmités. En général, ce sont les départements pauvres et montagneux, comme l'Ardèche, le Morbihan, le Tarn, les Côtes-du-Nord, la Lozère, qui ont proportionnellement le plus d'exemptions pour défaut de taille, et qui en ont le moins pour infirmités. Ce sont au contraire les départements riches et en plaine, comme la Côte-d'Or, le Pas-de-Calais, l'Orne, l'Aude, la Somme, l'Oise, qui ont la plus faible proportion d'exemptions pour défaut de taille, avec la plus forte proportion d'exemptions pour infirmités.

— On savait que la tête de Richelieu, arrachée de son tombeau lors des profanations de 93 à la Sorbonne, avait été emportée par un assistant, conservée, puis transmise à différentes personnes, et qu'en dernier lieu elle se trouvait en la possession d'un honorable et ancien représentant de la Bretagne.

Lors de son ministère, dit l'*Étendard*, M. Fortoul, désireux de rendre cette précieuse relique à la Sorbonne, fit des démarches qui

n'aboutirent point; M. Duruy les a reprises plus heureusement, et la tête du grand cardinal vient de lui être adressée par M. Armez, qui désire en faire hommage à l'Empereur, et qui a prié Son Excellence le ministre de vouloir bien être son intermédiaire.

Les papiers authentiques joints à l'envoi rapportent que la personne qui s'empara de la tête du cardinal était un brave mercier de Paris, plus curieux que partisan des scènes sacrilèges dont il se faisait le témoin volontaire. Les violeurs du tombeau, après avoir enlevé le couvercle de la bière, montèrent dans le cercueil même, et, les pieds sur le cadavre embaumé, démembrèrent le corps du cardinal. La tête vint ainsi rouler du côté du mercier qui, profitant d'un moment favorable, la cacha sous ses vêtements et l'emporta dans son arrière-boutique, très-heureux et très-fier, paraît-il, de posséder une pareille relique.

Plus tard, craignant d'être inquiété pour son recel, et ne voulant pas néanmoins se défaire de cet illustre crâne, il eut la singulière pensée de le scier en deux, de façon à ne conserver que le masque, qui devenait ainsi plus facile à cacher au fond d'un bahut.

C'est donc en cet état qu'il se présente aujourd'hui ce qui reste de la tête de Richelieu. La section a été faite à partir du sommet du front, vers les oreilles; rien n'existe de la partie postérieure du crâne. La face est couleur d'acajou, le nez est légèrement déprimé à son extrémité; la bouche, entr'ouverte, laisse voir des dents blanches; la moustache et la barbe en pointe, au menton, telles que les représentent le portrait de Philippe de Champagne, existent, rares néanmoins et un peu rognées par le temps. Le profil historique se retrouve encore. Ce masque précieux repose sur un coussin de velours, dans une caisse doublée de satin, et c'est ainsi qu'il est parti pour Biarritz.

— La gloire de MM. Dreyse et Chassepot trouble le sommeil des inventeurs d'instruments meurtriers. Voici un nouvel engin de destruction qui diffère, celui-là, des fusils à aiguille ou sans aiguille, mais qui expédierait plus rapidement la besogne. Il s'agit d'un *miroir incendiaire* qui a été présenté au gouvernement suisse. Ce serait, supposons-nous, une réminiscence d'Archimède et de Syracuse. Ce miroir serait destiné, d'après l'inventeur, à éblouir et à griller un corps d'armée tout entier.

Le gouvernement fédéral suisse, dit un correspondant de l'*Europe*, n'aurait pas jugé à propos d'accepter l'invention; mais l'invention ne manquera pas d'amateurs, si elle est sérieuse, et ce ne sont pas les scrupules qui retiendront d'autres Etats.

Rappelons, à ce propos, que sous le règne de Louis XV on offrit au roi un moyen terrible de brûler les escadres en mer. Le moyen, expé-

rimenté, produisit les effets annoncés. Louis XV s'effraya des abus que pouvait amener ce redoutable agent de carnage, et il offrit à l'inventeur de lui payer sa découverte s'il promettait de l'emporter au tombeau.

— Les expériences faites sur la transmission de l'électricité par le câble transatlantique ont donné lieu à d'intéressantes observations.

La transmission de l'électricité à de si grandes distances ne rencontre pas les difficultés auxquelles on s'attendait. L'année dernière on s'était cru obligé de faire usage d'une batterie de 500 couples, mais le surcroît d'intensité du courant n'avait fait qu'endommager le câble. Aujourd'hui il fonctionne bien mieux avec une batterie réduite à 20 couples. Il est question de diminuer de moitié le tarif actuel de 20 livres sterling par message, taux qui avait pour but d'empêcher l'encombrement du service des dépêches pendant les premiers temps. Nonobstant ce prix élevé, le câble transatlantique a eu à transmettre une cinquantaine de messages par jour, et dans l'intervalle du 28 juillet au 21 septembre, il a produit un total de 46,048 livres sterling, soit 837 livres sterling, en moyenne quotidienne.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Jeudi soir, presque au moment de terminer la journée, un bien triste accident est arrivé sur le chantier du chemin de fer, à la brèche du Butteau.

Une locomotive amenait sur le bord de cette brèche un train de matériaux qui devaient être jetés dans le gouffre. Par suite de la rupture d'une chaîne de traction, les cinq premiers wagons ont été entraînés et ont roulé au bas de la rupture. Malheureusement, à ce même moment, il se trouvait au pied du remblai, une barque montée par cinq hommes; à la vue du danger ils se sont tous portés sur l'arrière de la *loue*; mais celle-ci, heurtée violemment à l'autre extrémité, a fait bascule. Les cinq hommes ont été projetés avec force dans l'espace à 4 et 5 mètres de hauteur, et sont retombés à droite et à gauche.

Les secours leur ont été portés aussitôt; trois ont été recueillis, n'ayant que des contusions légères; le quatrième avait un bras cassé; quant au cinquième, après de longues recherches, on l'a retrouvé au fond de l'eau; mais ce n'était plus qu'un cadavre.

M. Kiener, chef de gare, s'est transporté immédiatement sur les lieux, a appelé M. Besnard, médecin de la compagnie, qui a donné les premiers soins aux blessés.

M. le Sous-Préfet de Saumur, M. le Procureur impérial, M. le Capitaine de gendarmerie, se sont également rendus sur les lieux.

» Recevez, monsieur, avec mes regrets... »

— La main me tremble comme si je commettais un mauvais acte, dit en souriant tristement l'enfant du régisseur.

— Usez modérément de cette lettre, répliqua l'officier, et surtout usez-en après avoir mûrement réfléchi: une perturbation aussi forte que celle sur laquelle vous comptez ne serait pas impunément ressentie par votre père... Il n'est plus jeune et il a dû souffrir... ménagez son cerveau.

Bely vint annoncer le déjeuner, et, sur un signe du commandant, Jeanne donna le bras à la fille du gentilhomme.

En arrivant dans la salle à manger, le jeune homme considéra avec orgueil cette enfant, pour lui peut-être encore inqualifiée. Il n'avait pas remarqué la disparition de ce bijou que Jeanne avait reçu d'une main mystérieuse, mais il fut frappé de l'absence de l'argenterie de Treffieux.

La porcelaine, sur la table, remplaçait la vaisselle plate.

Les intentions de Jeanne étaient d'autant moins contestables pour le jeune comte, que jamais, à Treffieux, les matras n'étaient servis dans d'autres plats que des plats d'argent. Louise aussi avait com-

pris, et cette fois, saisissant vivement la main de Jeanne avant que la jeune fille eût pu se défendre, elle baisa pieusement cette main.

Après le déjeuner, Mlle Du Taillis manifesta l'intention de partir, et tandis que Bartamier attelait le maigre cheval du gentilhomme, Louise, Jeanne et l'officier prirent les devants par la grande avenue de la futaie.

Le valet les rejoignit vers le milieu du grand bois.

— Ne venez pas plus loin, dit Louise, il fait trop froid.

Un brouillard épais et glacial enveloppait la futaie; Jeanne et l'officier échangèrent un regard en se montrant Mlle Du Taillis, qui n'avait pas un manteau pour se couvrir dans ce misérable équipage.

Elle s'y assit tristement, et comme elle tendait une dernière fois la main aux habitants de Treffieux, une nuée de corbeaux, égarés dans cette brume, rasa la voiture en poussant des cris discordants.

Ces volatiles, alors effarouchés, précipitaient leur vol du côté des Gouttes.

— Voyez, dit Louise en les montrant à l'officier, mon défilé m'avait quittée, il me retrouve, et va m'attendre où je vais.

Le maître de Treffieux ne répondit pas; un bruit de pas, dans le bois, avait attiré son attention.

Un homme s'avançait, cet homme était Pierre Déséchaud. Il portait à son bras un énorme panier, dont le poids semblait le surcharger.

Le meunier avait eu un moment d'hésitation avant d'aborder l'équipage du gentilhomme, non qu'il parût gêné par la présence de Louise, mais Jeanne et le maître de Treffieux devaient l'impressionner grandement, car il chancelait pour arriver à eux.

Du reste, dans le premier moment, ni Louise, ni Jeanne, ni le comte, n'avaient reconnu l'artisan.

Déséchaud était d'une maigreur effrayante, et si défait que, lorsqu'il enjamba le fossé de la route, l'officier tendit les bras vers lui, croyant qu'il allait défaillir. Cependant il se remit, et salua Jeanne, la fille de Du Taillis, puis le comte.

— Pierre, avez-vous été malade? demanda avec bonté le maître de Treffieux.

— Oui, monsieur, rudement malade, répondit le meunier; je suis resté fourbu.

— Je n'avais pas entendu parler de cela, répliqua le jeune homme.

— La maladie de Pierre Déséchaud ne pouvait guère faire de bruit à Treffieux, quand au château il

y avait une mourante.

— Avez-vous été malade en même temps que Jeanne? reprit le commandant avec plus d'intérêt.

— Le jour que la demoiselle était au plus mal, le cœur m'a manqué en rentrant à mon moulin. Nom de nom! j'avais voulu serrer la main du père Michel, et n'ayant pu le voir en arrivant, j'avais eu chaud, j'ai eu froid.

— Aux Gouttes il n'y avait personne en danger de mort, interrompit Mlle Du Taillis, et pourtant nous n'avons rien su de votre maladie.

— Vous pouvez aisément la deviner... repartit le meunier avec tristesse plutôt qu'avec reproche.

— Comment cela?

— En ne me voyant plus venir chez vous.

— Mon père vous croyait fâché contre nous.

— Vous saurez, demoiselle, que Pierre Déséchaud ne se fâche jamais avec ceux qui habitent le bien des autres.

Louise baissa la tête et ne répondit pas.

— Excusez, demoiselle, dit le meunier, le mal, qui m'a ôté mes forces, m'a laissé la rudesse de mon parler... Ne pas voir au moulin quelqu'un des Gouttes à pu doubler la fièvre que j'endurais.

— Et pourquoi, à peine remis de cette fièvre, sor-

La victime de ce malheureux accident est
de famille.

M. Robert Vacquier, de Saumur, vient d'être
reçu à l'école de St-Cyr, avec le n° 53 sur
1860.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Jusqu'à nouvel ordre, les heures de départ
d'arrivée du courrier de Paris, sont réglées
ainsi qu'il suit :

Départ de Saumur.

1^{er} envoi, 7 h. 50 m. du matin ;
2^e envoi, 5 h. 50 m. du soir.

Arrivée à Saumur.

1^{er} envoi, 9 h. du matin ;
2^e envoi, 8 h. du soir.

Il n'y a rien de changé pour le courrier
Angers. Comme par le passé, il arrivera à
Saumur à 10 h. 50 m. du matin, et en repartira
à 5 h. du soir.

La levée des boîtes supplémentaires de la
ville aura lieu à 8 h. du matin, à 2 et 8 h. du
soir. La boîte du bureau sera toujours levée
deux minutes avant le départ des courriers.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

AVIS AU PUBLIC.

Pour faciliter les communications des popu-
lations, la Compagnie du chemin de fer de Pa-
ris à Orléans a organisé, entre Angers et St-
Martin-de-la-Place, un service provisoire pour
les voyageurs, à partir du 15 octobre 1866.

DÉPART D'ANGERS. DÉPART DE S-MARTIN.
10 matin. 4 15 soir. 9 17 matin. 6 10 soir.
Arrivée à St-Martin. Arrivée à Angers.
15 matin. 5 26 soir. 10 52 matin. 7 47 soir.

La Compagnie d'Orléans communique la
liste suivante :

La circulation est rétablie depuis le 11
septembre entre Orléans et Tours. En consé-
quence, les trains de voyageurs de Paris à
Orléans, la Rochelle et Rochefort, repren-
nent leur marche ordinaire.

Les travaux de construction du monument
de la ville de Nantes doit élever à la mémoire
de M. Billaut commenceront très-prochainement.
Les magnifiques matériaux qui doivent
être employés sont arrivés depuis quelques
jours.

On croit que le monument pourra être inau-
guré au printemps prochain.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

SESSION DE 1866.

Présidence de M. LOUVET, président.

(Suite).

Le Conseil général procède au répartition

des contributions directes afférentes au départe-
ment de Maine-et-Loire pour l'exercice 1867.

D'après la loi du 18 juillet 1866, le contin-
gent du département de Maine-et-Loire dans
les contributions foncière, personnelle-mobi-
lière et des portes et fenêtres a été fixé ainsi
qu'il suit :

Foncière, 2,666,251 f. »
Personnelle-mobilière, 504,257 »
Portes et fenêtres, 388,869 »

L'augmentation que l'on remarque sur ces
contingents, comparés à ceux de l'année pré-
cédente, provient des nouvelles constructions
qui ont été élevées dans le département.

D'après les variations qui se sont produites
dans chaque arrondissement et dont l'état est
soumis au conseil, M. le directeur des contri-
butions directes propose la répartition suivante
des contingents entre les cinq arrondissements,
savoir :

ARRONDISSE- MENTS.	PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS		
	Foncière.	Personnelle- mobilier.	Portes et fenêtres.
	FR.	FR.	FR.
Angers...	841,048	200,252	180,569
Baugé...	411,095	74,159	44,560
Cholet...	529,500	81,774	59,603
Saumur...	545,503	104,962	75,152
Segré...	339,505	45,150	50,985
TOTAUX.	2,666,251	504,257	388,869

Le Conseil, conformément aux propositions
de M. le préfet et à l'avis de sa commission
des finances, vote la répartition proposée.

Après avoir arrêté le contingent en principal
de chacune des contributions directes, le Con-
seil détermine dans quelles limites seront votés
les centimes additionnels facultatifs desti-
nés à faire face aux besoins du département.

La loi du 18 juillet 1866, qui a imposé les
centimes ordinaires s'élevant à 17 5/10^e, a fixé
en même temps à 7 50^e le maximum des cen-
times facultatifs.

M. le préfet propose au Conseil de voter ce
maximum comme les années précédentes.

Conformément à cette proposition et à l'avis
de sa quatrième commission de finances, le
Conseil vote les 7 50^e facultatifs.

Il vote également, pour 1867, le montant
des centimes extraordinaires, savoir :

Pour les dépenses de l'ins-
truction primaire (loi du 15
mars 1850), ci. 2 c.

Pour travaux des chemins
vicinaux (loi du 21 mai
1856), ci. 5 c.

Pour travaux des routes dé-
partementales (loi du 21 mai
1864), ci. 2 c. 50/100^e.

Pour travaux d'édifices dé-
partementaux (même loi) . . . 50/100^e.
Pour paiement de subven-

tions destinées à l'achèvement
des chemins vicinaux (même
loi) 7 c. 50/100^e.

Pour travaux des bâtiments
départementaux et service
d'emprunts (loi du 5 juillet
1865) 2 c. 25/100^e.

Un des membres de la troisième commis-
sion présente un rapport sur les routes dépar-
tementales; nous en extrayons les passages
suivants :

» Votre commission vous propose d'allouer
au budget de 1867 un crédit de 375,019 fr. 40
c. pour dépenses d'entretien des routes dépar-
tementales.

» En dehors de ces fonds, M. le préfet a pu
réserver à la deuxième section une somme de
68,636 fr. 24 c. pour affecter à des recharge-
ments et à la réalisation de différentes amélio-
rations depuis longtemps demandées.

» Route n° 1, de Saumur à Nantes :

» Continuation et achèvement des travaux
de rechargement entrepris au moyen des
fonds alloués au budget de 1866, 8,000 fr.

» A sa session de 1865, le Conseil général a
déclaré maintenir purement et simplement sa
décision de l'année précédente, en ce qui con-
cerne la rectification de la route départemen-
tale n° 14, entre la route impériale n° 138 et
Saint-Hilaire-Saint-Florent, et l'amélioration
de la traverse de ce bourg, conformément au
résultat de l'enquête à laquelle le double projet
avait été soumis.

» Sur la proposition de M. le préfet, un dé-
cret du 9 juin dernier a déclaré l'utilité publi-
que de cette importante amélioration, et en a
autorisé l'exécution suivant les tracés ponctués
en rouge sur les plans et profils adoptés par la
commission d'enquête, ainsi que par le Con-
seil général.

» La dépense qu'exigera l'exécution du dou-
ble projet est évaluée à 84,918 fr. 25.

» Sur la même route, les travaux de recti-
fication des deux traverses de Chalennes-sur-
Loire et de Chenehutte-les-Tuffeaux ont dû
être momentanément suspendus, par suite
des difficultés éprouvées par l'administration
pour l'acquisition d'une partie des terrains
nécessaires, et de la nécessité où elle s'est
trouvée de recourir aux longues formalités de
la loi du 3 mai 1841, pour exproprier les pro-
priétaires de ces immeubles.

(La suite à un prochain numéro.)

Un de nos jeunes concitoyens nous com-
munique les observations suivantes qu'il a fai-
tes pendant l'inondation. Elles nous parais-
sent assez justes, et, si elles étaient étudiées par
des hommes compétents, elles pourraient
peut-être nous préserver de nouveaux désas-
tres.

« Le lecteur désireux de connaître la cause
des désastres survenus dans notre localité, et

de concevoir une partie des moyens capables
d'en prévenir le retour, peut se rendre sur la
levée du Chardonnet, faisant suite au quai
St-Nicolas.

» En observant attentivement les lieux, il
verra des terres fraîchement remuées et en-
tassées çà et là au pied intérieur de la levée.
Là étaient les points d'où dépendait principa-
lement le salut de la ville. A ces points, en
effet, sont des angles rentrants produits par
les intersections du quai avec les directions
de plus en plus obliques de la levée.

» La moitié (1) des eaux qui passaient sous
le grand pont venaient se heurter avec vio-
lence à la levée du Chardonnet, et une partie
s'amassait dans ses angles.

» Si l'on descend plus en aval jusqu'à la der-
nière brisure de cette levée, et que l'on pro-
longe idéalement cette portion saillante, cette
ligne aboutira vers St-Martin, rejetant donc
le fort de l'eau sur le chemin de fer.

» La force totale des eaux qui venaient se
briser contre la levée du Chardonnet, se dé-
composait donc en deux forces, dont l'une,
agissant perpendiculairement à la levée, cher-
chait à la rompre, tandis que l'autre, se por-
tant sur le chemin de fer, venait prendre en
travers les eaux de l'autre bras de Loire et les
refoulait avec violence sur cette chaussée, dont
la masse a été du reste déplacée dans bien
d'autres endroits que celui où la rupture s'est
opérée. La force de ces deux bras d'eau réunis
devait donc inévitablement rompre la
chaussée du chemin de fer.

» La levée du Chardonnet avance trop dans
la Loire; si l'on suppose cette digue moins
en saillie, surtout dans son extrémité qui ne
protège qu'un cloaque empesté d'eau croupie,
qu'arrivera-t-il ?

» 1^o Les eaux n'étant plus contrariées dans
leur cours naturel, fileront droit vers l'em-
bouchure du Thouet dont elles rendront les
abords plus faciles ;

» 2^o Ces mêmes eaux, n'étant plus arrêtées
et descendant plus promptement, présente-
ront un niveau moins élevé sous le pont et le
long de nos quais ;

» 3^o Enfin, par un autre effet des mêmes
causes, seront emportés les bancs de sable
qui, en été, barrent notre fleuve au-dessous
de la Blanchisserie et forcent les bateaux à
faire un grand et pénible détour jusqu'à la rive
opposée pour arriver à nos quais.

» Du reste, un homme qui s'est vivement
occupé des intérêts de nos localités, faisait
imprimer ces lignes, il y a environ 50 ans :

« Qu'on y fasse bien attention, la cause des
désastres que nous avons subis et que nous
subissons encore, se trouve être dans la saillie

(1) Appuyez le dos sur le reverbère qui se trouve en
amont, sur le milieu du grand pont, c'est-à-dire le 3^e ;
faites passer un rayon visuel par le reverbère en aval,
cette ligne aboutira au pied de l'extrémité de la levée
du Chardonnet.

« Vous ainsi chargé par un temps aussi rude? de-
vra l'officier.

« La charge n'est pas forte, répondit Pierre :
raporte un panier vide chez M. Du Taillie.

« Le maître de Treffieux ne parut pas ajouter foi au
panier vide, mais il examina l'artisan avec un inté-
rêt marqué, que Déschaud n'osa plus le re-
garder.

« L'artisan voyant son embarras, dont elle ne compren-
dit pas la portée, vint à son aide.

« Si vous venez aux Gouttes, dit-elle à l'artisan,
allez-y venir avec moi.

« Ça n'est pas de refus, demoiselle, repartit le
maître; bien que je n'aie aucune charge et que mon
panier soit plus léger que d'habitude, mes jambes ont
peine à le porter.

« Les adieux s'échangèrent, et Jeanne et l'officier
quadrèrent lentement le château.

« Ils marchaient depuis longtemps sans que le comte
dît un mot, et Jeanne, que ce mutisme inquié-
ta, rompit enfin le silence.

« Maître, dit-elle timidement, c'est à peine si je
sais ce que vous n'avez plus à craindre
de votre vie : pourquoi ne me parlez-vous pas ?

« Je pensais, répondit en sursaut l'officier, que

Pierre Déschaud est un brave homme... sa maladie
m'explique maintenant la profonde misère des Du
Taillies.

« J'ai eu pendant quelques instants la même idée
que vous, repartit avec reproche la jeune fille; mais
est-il bien nécessaire de conserver la même pensée
jusqu'au château ?

« Le maître de Treffieux considéra avec étonnement
la jeune fille; il crut un instant à de la sécheresse de
cœur chez Jeanne, et fut péniblement affecté; mais
ce sentiment eut la durée d'un éclair. Les offres tou-
tes récentes de l'enfant de Treffieux à Mlle Du Tail-
lis redirent clairement au jeune comte que le cœur
généreux de Jeanne ne pouvait être suspecté.

« Que veux-tu que je te dise, reprit le comman-
dant; la vue de Déschaud m'a fait mal; et ces mots,
dits par lui, m'ont singulièrement impressionné.
Toute allusion à ta maladie me bouleverse... Ces
deux semaines me feront frissonner jusqu'au dernier
jour de ma vie.

« Et pourtant, je les bénis! répliqua-t-elle; sans
elles votre affection ne m'eût pas été entièrement ré-
velée... Pourquoi ne me parlez-vous plus comme
dans ces moments de grande fièvre ?

« Alors tu delirais; peut-être as-tu donné à mes

paroles un autre sens que celui qu'elles avaient.

« Hélas! interrompit la jeune fille, vous vous dé-
fendez maintenant, et cependant je sens encore le
toucher de vos lèvres sur mon front.

« Le comte ne répondit pas, mais sa main chercha
la main de Jeanne.

« La jeune fille considéra longuement l'officier, et
comme il restait silencieux, évitant même de la re-
garder :

« Maître, reprit-elle tristement, dans ces deux
semaines dont nous parlons, j'ai dû faire provision
d'amour pour tout le reste de ma vie... La récolte
est passée, les terres resteront en friche; où je glan-
erai, les ronces auront poussé.

« Pourquoi t'irrites-tu contre ta destinée, dit le
comte; chacun, dans ce monde, n'a-t-il pas sa bras-
sée d'épines? et ce que tu viens de voir ne devrait-il
pas te consoler de ce que tu ressens?... Ici chacun
t'apporte son tribut d'affection, comme à une sou-
veraine; Michel t'aime, aujourd'hui, comme il pour-
rait aimer la sœur de son maître, c'est-à-dire da-
vantage que si tu étais son enfant; Marianne te gâte
et te chérit... moi... pourquoi te répéter que ton
existence est si avant incrustée dans la mienne, que
ton dernier jour serait mon dernier tourment?... Il

me semble que tes pulsations m'appartiennent, et
que ton cœur cessant de battre, mon cœur cesserait
de fonctionner.

« Je sais tout cela, répliqua la jeune fille, mais
il faut me le répéter. L'irritation que vous me repro-
chez m'est permise : ma vie se passe dans des hésita-
tions qui me brisent, et, pour ne pas m'interro-
ger, je renoncerais peut-être au droit de me répon-
dre... Que me dire, si je me demande qui je suis !
D'un côté, certitude acquise, une incontestable as-
sertion qui vous rend malheureux; de l'autre, téné-
bres dans une nuit que peuple à lui tout seul un
fantôme qui se multiplie... Maître, qui est l'homme
des ruines? Vous m'avez promis de le savoir, ne le
savez-vous pas ?

« Laisse dans l'ombre cette ombre qui échappe
partout à tous ceux qui la cherchent, répondit l'of-
ficier; cesse de songer à cet être mystérieux dans ta
destinée... Pour toi, Jétiot n'est plus... Ce proscrit
nomade paraît avoir abandonné Treffieux... Il a été
sur ce domaine un souvenir qui passe... sa présence
a enrichi quelque temps les récits des veillées; mais
aujourd'hui, de lui, tout sommeille; c'est tout au
plus si moi-même je crois encore qu'il a pu exister.

(La suite au prochain numéro.)

que forme l'extrémité de la levée du Chardonnet à laquelle on a si malencontreusement ajouté trois rampes....., de quoi il résulte que quand les eaux du grand pont sont arrivées à cet angle d'incidence, elles en sont rejetées avec la plus grande violence sur les lisières de la levée de St-Lambert et de St-Martin qu'elles dévorent à vue....., et ce qui est le plus désolant, c'est que ces lisières sont le rempart de la levée et la sauvegarde du plat pays. »

F. P.

Le Directeur des Frères de l'École chrétienne de Saumur remercie les pères et les mères de famille, de la confiance qu'ils ont bien voulu lui témoigner en lui confiant leurs enfants; il les assure qu'ils ne seront pas trompés dans leur attente; que ces enfants recevront l'éducation et l'instruction selon que le comporte leur âge. Il ne demande seulement, de la part des parents, que leur bon concours pour qu'ils

soient assidus à l'école et exacts à se rendre aux heures, tant le matin que l'après-midi.

Il les fait aussi prévenir, ainsi que les chefs d'atelier, que lundi prochain, 15 du courant, l'école pour les adultes s'ouvrira à l'heure ordinaire, c'est-à-dire, à 7 heures du soir; qu'on n'y admettra que les jeunes gens âgés de 15 ans et au-dessus. Les cours seront les mêmes que les années précédentes.

Pour corriger l'inconstance d'un certain nombre de jeunes gens qui s'absentent fréquemment de l'école sans motif, ils sont prévus que chacun en se présentant devra verser chaque mois, une somme de deux francs, entre les mains du frère Directeur; que cet argent ne leur sera rendu qu'à la condition qu'ils auront été assidus pendant toute la durée du cours, ou bien que leur absence aura été justifiée par leurs parents ou leurs patrons.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

BULLETIN FINANCIER.

Stimulés par les besoins de la liquidation de fin de mois, on espérait que les cours auraient repris quelque fermeté; il n'en a rien été, et les derniers jours surtout de la semaine ont trompé toutes les espérances.

La spéculation ne sait de quel côté se tourner. Les bas cours de certaines valeurs la tentent, mais elle n'ose acheter.

Le 3 0/0 se tient dans les environs de 69-80; l'Italien, assez fortement éprouvé, à 53-50, avec une baisse de 2-45 sur la semaine dernière, et le Mobilier à 655, en baisse de 40 fr. dans la même période.

Le Comptoir d'escompte est assez ferme de 890 à 900. L'Immobilière, qui avait été fortement affectée, ne se relève pas, et l'Atlantique se maintient à 326-25.

Les chemins de fer français ont peu varié; il en est de même des chemins étrangers.

La souscription aux obligations du chemin de Lille à Béthune est parfaitement accueillie. La partie construite de ce chemin est de 30 kilomètres et non de 20 kilomètres, ainsi qu'on nous l'a dit. Cette importante rectification nous paraît d'autant plus nécessaire que la souscription actuelle grouper autour de cette opération de nombreux nouveaux intéressés qui méritent d'être aussi renseignés que les premiers.

Telle a été la physionomie générale du marché pendant toute la semaine. Cependant, aujourd'hui lundi, une légère amélioration se produit, accentuée surtout par une grande fermeté de la Rente. A des alternatives de hausse et de baisse durant tout le marché, toutes les valeurs conservent clôture la fermeté qu'elles ont montrée dès le début. L'Italien est très-mouvementé et constitue aujourd'hui par ses grands écarts la valeur de spéculation par excellence. — P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par lots,

UN CLOS DE VIGNE,

De 2 hectares 53 ares, situé à Baugneux, chemin de Montaglan; cave, pressoir, cuve en pierres.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser audit M^e CLOUARD. (475)

A VENDRE

En totalité ou par parties,

UN TERRAIN PROPRE A BATIR,

Situé au Pont-Fouchard, ayant façade sur la route impériale et sur l'ancienne route de Doué.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, ou à MM. GUICHARD frères.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Au château de BRÉZÉ,

Le dimanche 4 novembre 1866, à deux heures après midi,

BEAUX CHÊNES,

PEUPLIERS ET BOUILLARDS

Dépendant de la terre de Brézé,

ET LES

COUPES DE BOIS-TAILLIS

Ci-après désignées.

1° La coupe du Bois-Choquet, contenant 9 hectares 44 ares 53 centiares.

2° La coupe des Jeunes-Semis-d'Asnières, contenant 4 hectares 3 ares 46 centiares.

3° La petite coupe de la Haye-Double, contenant environ 1 hectare.

4° La coupe de L'Ormeau-des-Tailles, contenant 13 hectares 24 ares 90 centiares.

5° Quarante pieds de peupliers et bouillards, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés proche le jardin de la Rivière.

6° Cent trente-neuf pieds de peupliers, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés autour du marais de la Rivière.

7° Cent pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la partie basse de la coupe du Pont-de-la-Riasse.

8° Cent pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la partie haute de la coupe du Pont-de-la-Riasse.

9° Soixante pieds de chênes, numérotés et marqués au chiffre D. B., situés dans la coupe des Las.

Toutes ces différentes ventes sont situées commune de Brézé, excepté la coupe de L'Ormeau-des-Tailles, qui est sur la commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur.

A VENDRE UN COUPÉ LÉGER

Presque neuf,

Bien roulant, et un harnais pour un cheval.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Pour cause de décès,

UN OFFICE D'HUISSIER,

Au Lion d'Angers (seul dans le canton).

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^{me} V^e FOURMY, au Lion-d'Angers, ou à M^e BAUDOUIN, notaire, même ville. (452)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Située rue du Petit-Maure, joignant la Caisse d'Epargne.

S'adresser à M. Adrien LEROY, à côté.

A LOUER

En totalité ou par parties,

Pour la Saint-Jean 1867,

UNE MAISON

Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M^{me} SEONNET, rue Beaurepaire, ou à M^{me} TAILBOUIS, à Doué-la-Fontaine. (18)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1867,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, Actuellement occupée par M. Merle, peintre.

Cette maison se compose de deux chambres au rez-de-chaussée, deux au premier étage, grenier, cave, atelier au fond de la cour et grenier au-dessus.

S'adresser à M. BARDOU, rue d'Orléans, 56. (437)

M. ROSSIGNOL père a l'honneur de prévenir qu'il vient de céder son **Atelier de Confection** à son fils le jeune, et que pour écouler ses marchandises, il vendra 15 0/0 au-dessous des prix ordinaires. (445)

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRER

Rue Cendrière, n° 6,

Ainsi composé: Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour; Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n° 8.

RHUMATISMES,

Goutte.

L'Ouate chimique anti-rhumatismale du **Dr Pattison** soulage instantanément et guérit radicalement la Goutte, les Rhumatismes de toute sorte, lombagos, irritations de poitrine, maux de gorge. En rouleaux, à 2 fr. et à 1 fr., chez M. J. OUI, pharmacien de 1^{re} classe, place de la Bilange, 58. (476)

ON DEMANDE UN AGENT

pour une compagnie d'assurance contre l'incendie. Remises exceptionnelles. S'adresser au bureau du journal.

M. ROLAND,

Quai du Vieux-Pont, 6, Tours,

INVENTEUR DES PUIITS FORÉS,

A l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il se charge de creuser des puits dits forés dans toute espèce de terrain: sable, terre, tuf, etc. Il garantit l'eau.

M. ROLAND se charge également d'assainir les puits anciens.

S'adresser, à Saumur, chez M. NANCEUX, rue du Marché-Noir, 14, ou à la Croix-Verte, chez M. BRARD, Hôtel de la Croix-Verte. (428)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

HISTOIRES

DU

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,

Gentilhomme angevin.

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX: 4 francs.

En vente à Saumur:

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

Nouveau tirage complètement terminé

DE

LA CHIMIE TECHNIQUE

De BARRUEL,

Appliquée aux Arts et à l'Industrie, à la Pharmacie et à l'Agriculture,

Sept volumes in-8°, avec un grand nombre de gravures.

PRIX: 50 FRANCS.

Cet ouvrage comprend 7 volumes. Le premier est consacré aux généralités préliminaires, à l'étude des corps non métalliques, à leurs combinaisons entre eux. Il traite des acides et de l'ammoniaque, de l'éclairage au gaz et de tout ce qui est susceptible d'application dans l'industrie, ainsi que des généralités sur les métaux et de leurs combinaisons.

Le second est consacré aux métaux alcalins et aux métaux terreux: leurs oxydes, sulfates et sels. Fabrication de la poudre, extraction de la fabrication des verres, — des cristaux, — des émaux, de la chaux, — mortiers et des ciments, — du plâtre, — des aluns, — des argiles, — des poteries, — de la porcelaine, etc., etc.

Le troisième s'applique aux métaux proprement dits, à leurs oxydes, sels; modes d'extraction des métaux qui ne sont pas traités par les méthodes métallurgiques; préparations des couleurs qu'ils peuvent produire, dorure, argenture, etc. Galvanoplastie, photographie.

Dans le quatrième, on traite des méthodes employées pour obtenir industriellement les métaux usuels: l'acier, le damas, les bronzes, etc.

Le cinquième et le sixième sont consacrés à la chimie organique générale.

Le septième traite spécialement de la chimie appliquée à l'agriculture: terrains, de leur analyse, des moyens de les amender; des engrais naturels ou artificiels les plus convenables aux diverses cultures que l'on veut entreprendre.

Librairie de Paul GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 10 OCTOBRE.			BOURSE DU 11 OCTOBRE.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.
3 pour cent 1862.		68 75	»	»	20	68 75
4 1/2 pour cent 1852.		97	»	»	10	96 50
Obligations du Trésor.		465	»	»	2 50	»
Banque de France.		3575	»	»	25	3575
Crédit Foncier (estamp.).		1370	»	»	»	1370 50
Crédit Foncier colonial.		»	»	»	»	580
Crédit Agricole.		622 50	»	»	»	625
Crédit industriel.		665	»	»	»	»
Crédit Mobilier.		642 50	»	»	12 50	637 50
Comptoir d'esc. de Paris.		890	»	»	»	885
Orléans (estampillé).		857 50	»	»	1 25	855
Orléans, nouveau.		»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).		1165	»	»	2 50	1160
Est.		543 75	»	»	1 25	546 50
Paris-Lyon-Méditerranée.		896 25	»	»	2 50	897 50
Lyon nouveau.		»	»	»	»	»
Midi.		570	»	»	10	570
Ouest.		550	»	»	3 75	»
C ^e Parisienne du Gaz.		1575	»	»	»	1572 50
Canal de Suez.		371 25	»	»	2 50	370
Transatlantiques.		325	»	»	7 50	523 75
Emprunt italien 5 0/0.		55 25	»	»	40	54 75
Autrichiens.		376 25	»	»	5	373 75
Sud-Autrich.-Lombards.		407 50	»	»	2 50	406 25
Victor-Emmanuel.		80	»	»	6	74
Romains.		64 50	»	»	1	65
Crédit Mobilier Espagnol.		346 25	»	»	8 75	345
Saragosse.		137 50	»	»	1 25	130
Séville-Xérès-Séville.		27 50	»	»	50	27 50
Nord-Espagne.		107	»	»	»	»
Compagnie immobilière.		395	»	»	5	390
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.		312 25	»	»	»	312 25
Orléans.		307 25	»	»	»	307 50
Paris-Lyon-Méditerranée.		306 50	»	»	»	306 25
Ouest.		305 50	»	»	»	305 75
Midi.		305 25	»	»	»	305 50
Est.		308	»	»	»	308

Saumur, P. GODET, imprimeur.